BEP Zone de bâtiments et équipements publics

BEP-1 Zone de bâtiments et équipements publics - type 1

REC Zone de sport et de loisirs REC-pm Zone de sport et de loisirs - Parc Molter

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

l	PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones		Représentation schémati
ſ	cos	max. min.	cus	max. min.	degré d'utilisation du sol p zones soumises à un plar d'aménagement particulie "nouveau quartier"
	css	max.	DL	max. min.	

MDDI- Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature

SPEC-F

AGR

Zone spéciale - Rue d'Esch

Zone spéciale - Minett-Kompost

Zone spéciale - station service

Zone spéciale Foetz

Zones destinées à rester libres

Zone agricole Zone forestière

Zone spéciale - am Hau

- Zonks proposess par le zieme Para national pour la Protection de la nature (PHPV2) de 2017 en vue d'un classement MDDI-Environnement, Zones Natura 2000, 2015 Ministère de la Culture, Silse et Monument s'habinaux, (Memorial B 78) de 101 pai 2019, actualisé le 19 de 2019 Ministère de N° 28 de 2015 Réglement pard-ducial du 5 fevrier 2015 declarant obligatoires les cartes des zones inonda

odifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17

******* Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteur protégé de type "environnement construit" - C

Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N Zone de bruit ≥ 70dBA (9)

PARC Zone de parc public

Zone de verdure

В Servitude "urbanisation - bois" ZT

Servitude "urbanisation - zone tampon" Servitude "urbanisation - zone humide"

ZH Servitude "urbanisation - zone conduite électrique aérienne"

That oo (a title maleatily								
	Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)		Conduites électriques aériennes (8)					
Art. 17	Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (7)		Réseau du SES (11)					
Art. 21	Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhaustif		Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)					
+ + + +	Cimetière	5	Courbes de niveau, équidistance 5 m (8)					
	Limite de la commune		Autoroute (8)					

(7) Structures et surfaces soumises aux disnositions de l'article 17 et / ou l'article 21 de la loi du 18 initiet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Ceko-Pureau 2019

(9) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures. Administration de l'Environnement, 2016 /Route principale et Rail (LDEN) (10) Réglement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"

Zone inondable - HQ100 (5) à la protection de la nature et des ressources Zone inondable - HQ extrême (5)

Zone protégée d'intérêt communautaire -Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale"

Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1) Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2) Zone protégée d'intérêt communautaire Réseau Natura 2000 - "Zones habitats"

Autres (à titre indicatif)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

Ñ

→ Centre socio-therapeutique pour mineurs à Mondercange
Comparaison: PAG en vigueur et PAG modifié

ONDERCANGE

70

O

onctuell

<u>Q</u>

cati

ZEYEN BAUMANN